

CORONAVIRUS / COVID-19

Les plans de soutien des régions

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plan de soutien économique en cours d'élaboration (annoncé semaine du 23 mars)
- Participation au fonds national de solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

- Participation au fonds national de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros

BRETAGNE

- **Accès au crédit facilité** par la mobilisation du fonds de garantie Région / Bpifrance pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie
- **Gel ou révision de l'échéancier des remboursements des avances remboursables régionales** pour les entreprises concernées
- **Pénalités de retard annulées** pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics régionaux
- **Accompagnement des entreprises** qui souhaitent **relocaliser** une partie de leurs activités ou de leurs achats
- **Soutien aux autocaristes** qui effectuent le **transport scolaire** pour la Région par le maintien de leur financement forfaitaire en cas d'annulations dues à l'épidémie
- **Accompagnement des organismes de formation professionnelle** par l'ajustement des soutiens régionaux afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.

CENTRE – VAL DE LOIRE

- Fonds de prévention des difficultés des entreprises multiplié par 2 (2 millions d'euros)
- Augmentation du plafond du fonds régional de garantie à 80% avec la Bpifrance, et accès facilité
- Accès simplifié au prêt Croissance TPE (de 10.000 à 50.000 euros), ouvert aux TPE et doté d'1million d'euros
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région
- Mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises
- Mise en place d'une task force Région-Bpifrance-Etat : identifier et répondre aux difficultés

CORSE

En attente

GRAND EST

- Prêt Rebond¹ » avec Bpifrance, à effet immédiat pour soutenir les entreprises en difficulté conjoncturelle liée à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.)
- « Pacte de relocalisation » pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe plutôt qu'en Asie
- Etalement des dettes fiscales et sociales
- Garanties bancaires jusqu'à 80% (au lieu de 40%) accordées par Bpifrance et abondées par la Région
- Cellule régionale pour les demandes d'activités partielles

¹ Prêt immédiat de trésorerie à taux 0%, garanti par l'Etat, dont les remboursements peuvent être différés pendant 2 ans puis échelonnés. Le montant du prêt est de 10.000€ à 300.000 €, et permet en parallèle un prêt bancaire du même montant. Il s'adresse aux PME à partir d'un an d'existence (avec un bilan), pour financer des besoins en fonds de roulement (BFR), des dépenses immatérielles ou encore des investissements matériels à faible valeur de gage. Sans garantie personnelle.
Contact - N° vert de Bpifrance : 09 69 370 240

HAUTS-DE-FRANCE

- **Aides directes régionales et produits conjoints Région/BPI** (50 millions d'euros) en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales via le Fonds de Premiers Secours, Hauts-de-France Prévention, les avances remboursables régionales (pour 30 millions d'euros) et des capacités de prêts supplémentaires Bpifrance (20 millions d'euros)
- **Renforcement de la trésorerie** par l'assouplissement des dispositifs régionaux jusqu'au 31 octobre 2020 :
 - Taux à 0 %
 - Allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans)
 - Différés de remboursement supplémentaires
- **Réaménagement des créances régionales** : les entreprises déjà aidées par la Région, impactées par la crise, pourront solliciter un report d'échéances auprès de la "commission de recouvrement"
- **Doublement des capacités de garantie** pour maintenir les crédits bancaires (Bpifrance, fonds régional de garantie et France Active)
- **Equipe dédiée** (un service ingénierie et consolidation financière au sein de la Direction régionale de l'appui aux entreprises) aux entreprises en difficulté

ILE-DE-FRANCE

- **Accélération du paiement des PME**, fournisseurs et prestataires de la Région (moins de 30 jours)
- **Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs** en cas de défaillance
- **Accès massif aux prêts bancaires** à hauteur de plus de 1 milliard d'euros grâce au Fonds de garantie Bpifrance
- **Elargissement de Back'up Prévention** (prêt Bpifrance couplé à un prêt bancaire, sans garantie personnelle) à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. La Région demandera aussi à Bpifrance de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui).
- **Pack « relocalisation »** avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up)

NORMANDIE

- **Moratoire** : suspension du remboursement des prêts accordés aux entreprises, sans qu'elles en aient à faire la demande
- **Optimisation des outils financiers déjà existants**, en lien avec Bpifrance :
 - Garantie gratuite à 80 % sur tous les nouveaux prêts,
 - Report d'échéances des créances régionales,

- COVID 19-Trésorerie : prêt avec 1 an de différé,
- Prêt croissance TPE : <http://prêt-croissance-tpe.normandie.fr>

- Cellule de crise :
- Numéro unique : 02.35.52.22.00
- Adresse mail : covid19eco@adnormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

- Participation au fonds national de solidarité à hauteur de 20 millions d'euros
- Aide forfaitaire automatique de 1.500 euros versée fin mars aux entreprises les plus impactées, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250.000 euros
- Création d'un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros pour soutenir les associations en subvention directe, notamment dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire
- Enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts pour abonder les prêts Rebond, gérés par Bpifrance
- Création d'une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs
- Augmentation du niveau des acomptes versés et moratoire d'un an pour le remboursement des avances remboursables déjà octroyées par la Région
- Financement des frais fixes des entreprises de transport diminuées des mesures de chômage partiel assumées par l'Etat
- Lancement d'une réflexion stratégique et d'un plan d'action visant à la reconquête et la relocalisation des technologies et des savoir-faire clés, dans les domaines de la santé (médicaments) et dans les technologies du futur comme les composants électroniques ou les énergies nouvelles
- Cellule d'écoute et de veille afin d'aider individuellement les dirigeants d'entreprises en difficulté

OCCITANIE

- Renforcement des garanties de trésorerie mises en place par Bpifrance, via le fonds de garantie et de prêts (13 millions d'euros)
- Lancement du dispositif de Prêt Rebond, avec Bpifrance
- Gel de tous les remboursements d'avances, jusqu'à la fin du premier semestre 2020
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région

- **Aucune pénalité de paiement** imputée aux entreprises en marché avec les services régionaux au cas de retard ou de livraison incomplète
- **Maintien ou augmentation des acomptes** pour les manifestations reportées
- **Exonération de loyers pour les trois prochains mois** au bénéfice de l'ensemble des entreprises hébergées dans les bâtiments régionaux (pépinières d'entreprises, Réalis, La Cité...)
- **Soutien aux entreprises de transport routier scolaire** impactées par la suspension des services liO, **rémunérées** sur la base de l'intégralité des charges fixes intégrant notamment les salaires
- **Numéro d'appel unique et gratuit** : 0 800 31 31 01

PAYS DE LOIRE

- **Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité »**, un dispositif régional de 6 M€ de **subvention de trésorerie**, destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire
- **Création**, par la Région et Bpifrance, du **prêt Rebond** destiné aux PME
- **Report des avances remboursables** dues pour les 6 prochains mois
- **Dispositif de garantie de prêts** (Région-Bpifrance) **porté à 80%** (au lieu de 70%) du montant garanti et cofinancé avec le dispositif Pays de la Loire Garantie à hauteur de 10 millions d'euros
- **Prêts en trésorerie sans garantie** (15 millions d'euros) avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI
- **Suppression des pénalités** en cas de retard d'exécution des marchés publics régionaux
- **Maintien du paiement des prestations de transport pendant la période de suspension du service** pour les prestations de transport scolaire et régulier
- **Maintien des rémunérations publiques des stagiaires s'agissant des organismes de formation sous contrat avec la Région**, jusqu'à la fin initialement prévue de la formation, et indépendamment de la présence effective du stagiaire.
- **Numéro vert** : 0 800 100 200

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- **Participation au fonds national de solidarité** à hauteur de **18 millions d'euros**
- **A venir** : outils complémentaires pour le **secteur économique**